

Rédaction : Ousseini Boulama Hassane, Mounkaila Hima (CRA Dosso), Yayé Zakey et Patrick Delmas (RECA) / Mars 2024



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

**Direction du développement
et de la coopération DDC**

La Chambre Régionale d'Agriculture de Dosso est engagée sur le Conseil de Gestion aux Exploitations Familiales (CGEF) depuis 2014 – 2015 avec l'appui de la Coopération suisse à travers le Programme d'Appui à la Petite Irrigation (PAPI) qui est à la dernière année de sa seconde phase.

Le CGEF est conduit pour : (i) faire une analyse technico-économique des exploitations familiales avec les producteurs suivis ; (ii) renforcer les dispositifs de conseil par la production d'outils (fiches et notes techniques) tenant compte des problèmes vécus par les producteurs sur le terrain ; (iii) alimenter le financement Agricole à travers l'élaboration de référentiels technico-économiques régionalisés pour les principales productions suivies ; et (iv) faire dans la mesure du possible une typologie des exploitations agricoles.



La mise en œuvre du CGEF repose sur des dispositifs basés sur des organisations paysannes (OP) et/ou des prestataires privés (groupement de service conseil / GSC) pour le suivi direct des exploitations familiales (collecte des informations technico-économiques), à travers des animateurs endogènes, les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et leur réseau (RECA) pour la coordination, la conception des outils (modules de formation, fiches de suivi, fiches de restitution des résultats, etc.), les renforcements de capacités, la mise à disposition des moyens de travail et la supervision du dispositif terrain.

Le suivi des exploitations agricoles (EA) individuelles consiste à la collecte / l'enregistrement des données auprès du groupe de producteurs volontaires (adhérents), choisis au niveau des sites / bassins de production. Les informations à recueillir auprès des EA suivies portent aussi bien sur les paramètres techniques qu'économiques des principales productions, à savoir : superficies exploitées, spéculations et variétés cultivées, dépenses réalisées par l'exploitation agricole, suivi des traitements phytosanitaires, fertilisation, production, consommation et commercialisation.

Le suivi des exploitations familiales se fait par campagne, selon qu'on soit en productions irriguées ou en pluviales. Le suivi et l'appui en conseil de gestion est prévu sur deux ans afin d'étendre le CGEF à d'autres exploitations exerçant sur le même site et/ou à de nouveaux sites / bassins de production.

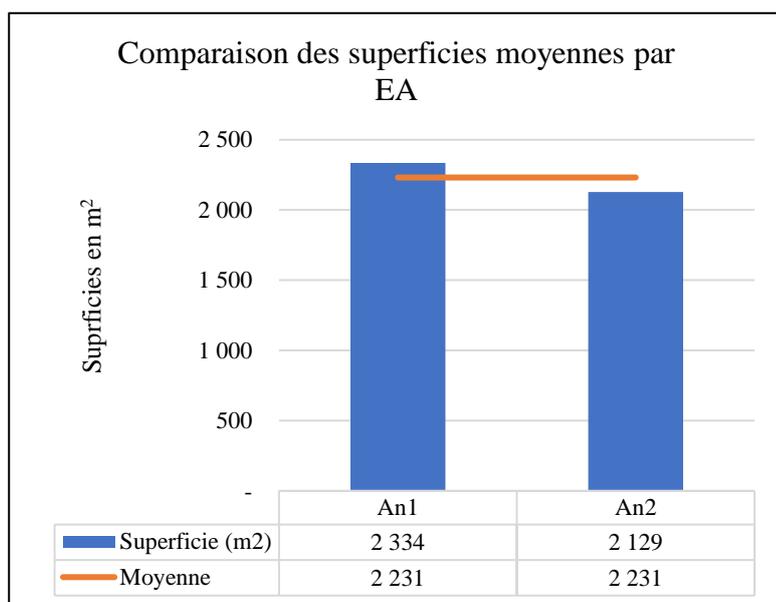
Il est de ce fait nécessaire de faire une évaluation pour voir les effets du CGEF en termes de changements induits sur le fonctionnement de ces EF (augmentation de rendements et des revenus, adoption de nouvelles pratiques, diversification, acquisition de nouveaux équipements, etc.).

Avec le suivi en conseil de gestion, il est prévu la possibilité pour certains producteurs d'avoir accès à un financement à cout partagé selon le mécanisme du FISAN (crédit et subvention). Ce n'est pas encore le cas mais cette note est initiée pour évaluer la contribution du CGEF sur les éléments économiques, dont l'évolution des revenus des producteurs suivis dans la région de Dosso.

En termes d'approche méthodologique, l'évaluation a porté sur les producteurs suivis consécutivement au cours des deux campagnes 2021 – 2022 (première année), considérée comme référence, et 2022 – 2023 (deuxième année), en comparant les résultats de la première année et de la deuxième année.

Ce sont les résultats économiques - évolutions des charges, produits et revenus (marges brutes) - de 134 producteurs toutes cultures confondues (riz, oignon, pomme de terre, courge, moringa, pastèque, laitue, chou, etc.) qui sont traités et comparés entre les 2 années. Il est prévu de compléter cette note par des évaluations spécifiques pour les cultures principales suivies (riz, pomme de terre, oignon, moringa¹, pastèque, etc.) par rapport à l'évolution des aspects techniques (superficie, productivité, diversification, etc.) et économiques (charges, produits, revenus / marges brutes, prix de vente, etc.).

1. Évolution des superficies moyennes par exploitation agricole (EA)



Les superficies moyennes exploitées par exploitation agricole, toutes cultures confondues sont de 2 334 m² (de 263 à 16 236 m²) et 2 129 m² (de 248 à 14 330 m²) respectivement pour les campagnes sèches irriguées 2021 – 2022 et 2022 – 2023, avec une moyenne de 2 231 m².

La comparaison des superficies exploitées ne montre pas de différences significatives entre les deux années : légère diminution des surfaces cultivées de 205 m², soit 9% en moins au cours de la campagne sèche irriguée 2022 – 2023.

Figure 1 : Comparaison des superficies exploitées par EA en fonction des années

Le crédit n'étant pas encore effectif pour l'acquisition des facteurs de production et fonds pour faire face à certaines dépenses, on ne peut s'attendre à une augmentation des superficies exploitées par le simple fait du conseil.

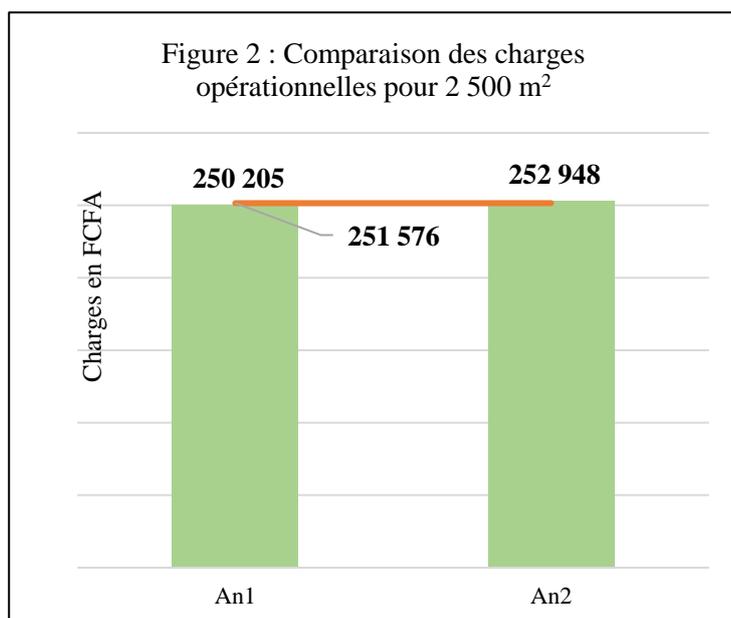
NB : Les moyennes des superficies exploitées pour les deux années sont proches de 2 500 m², aussi les comparaisons des paramètres économiques se feront sur 2 500 m² car les ordres de grandeur sont

¹ Une première note spécifique est déjà disponible : Culture du moringa / Les résultats du Conseil de gestion à l'exploitation familiale (Région de Dosso) - Campagne de saison sèche 2021-2022 et 2022-2023

<https://reca-niger.org/spip.php?article1882>

plus facilement compréhensibles par les producteurs par rapport à l'hectare utilisé classiquement.

2. Évolution des charges opérationnelles pour les 2 campagnes



Les charges opérationnelles moyennes pour la même unité de surface ne montrent pas de variations entre les 2 années. Pour 2 500 m², elles sont respectivement de 250 200 F et 252 950 F en années 1 et 2, toutes cultures confondues.

En moyenne les charges sont très légèrement supérieures en année 2 (2 700 F en plus soit 1%) et cela malgré le changement de cultures chez certains producteurs. Cela reflète une certaine régularité dans la qualité des données collectées par les animateurs endogènes sur le terrain et de plus en plus une certaine maîtrise des charges par les producteurs adhérents au CGEF.

En termes de proportion, on enregistre une réduction des charges opérationnelles chez 51% de producteurs avec une diminution moyenne de -234 411 F pour 2 500 m² (-1 765 à -1 683 210 FCFA), soit une diminution de 94% par rapport aux charges moyennes de l'année 1.

Cette diminution, constatée chez plus de la moitié des producteurs évalués, est en partie imputable au suivi du CGEF qui, à travers les restitutions des résultats des différentes campagnes, a permis aux producteurs suivis, et même non suivis, d'être plus regardants sur les aspects dépenses utiles ou non nécessaires pour maximiser leur revenu.

Cette réduction des charges a été constatée malgré une augmentation du prix du carburant pour l'irrigation et du prix de engrais.

En outre, il est quand même important de relever la nécessité d'accompagner les producteurs avec des charges élevées à réduire leurs dépenses en s'inspirant des producteurs ayant des charges plus réduites, et cela pour optimiser leur revenu.

3. Évolution de la valeur de la production

A l'issue de l'évaluation, il a été enregistré 602 580 F et 676 300 F de produits moyens pour 2 500 m² respectivement en années 1 et 2, soit une augmentation de près de 73 750 F (12%) de valeur de production en moyenne pour 2 500 m² toutes cultures et tous sites confondus.

En termes de proportion, 89 producteurs sur 134 évalués (66%) ont amélioré les valeurs de leurs productions avec une augmentation de près de 370 500 F en moyenne pour 2 500 m².

Cela représente une amélioration de la valeur de leur production de près de 94% par rapport à leurs moyennes qui passent de 395 900 F en l'année 1 à 766 400 F en deuxième année.

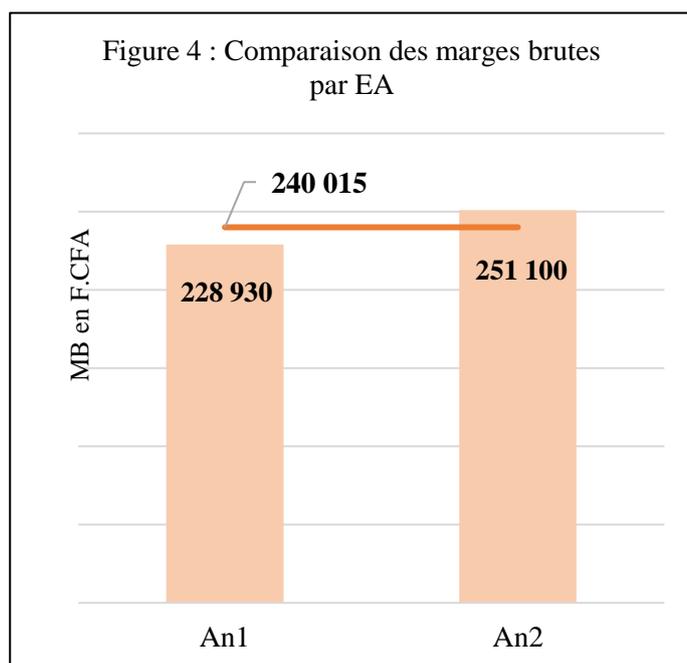
En comparant avec la moyenne générale des produits de tous les 134 producteurs évalués en première année (602 580 F pour 2 500 m²), ce groupe de producteurs enregistre un écart également positif de près de 163 865 F pour 2 500 m² correspondant à une amélioration de 27% du global.

4. Évolution des marges brutes (MB)

La marge brute est la différence entre les produits (valeurs de la production) et les charges opérationnelles. Elle permet d'évaluer la rentabilité économique (revenu / gain) des activités de productions conduites par les exploitations suivies en CGEF.

A l'issue de cette évaluation économique, il ressort que les marges brutes moyennes par EA ont été positives en années 1 et 2. En moyenne, il a été enregistré des marges brutes de 228 930 F/EA et 251 100 F/EA respectivement en année 1 et 2. La marge brute moyenne des deux années est de 240 015 F/EA.

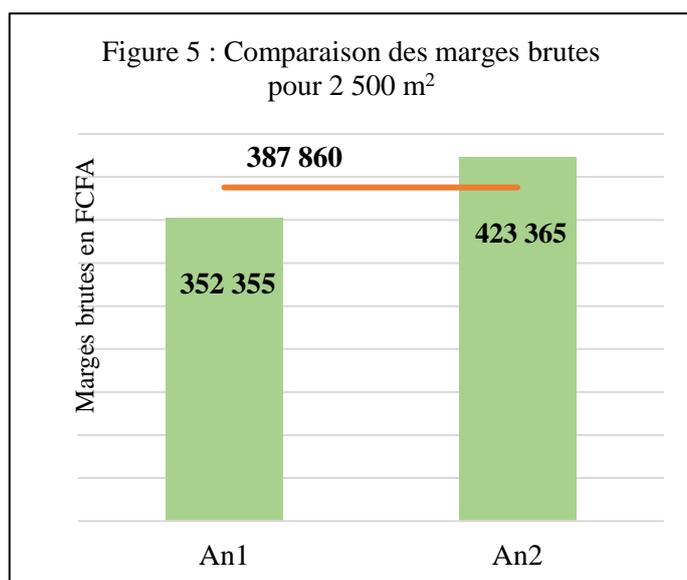
La comparaison des moyennes annuelles fait ressortir **une amélioration de la marge brute moyenne de près de 22 000 F/EA (10%)** en année 2, malgré la réduction des superficies moyennes exploitées d'environ 200 m².



En termes de proportion, on note 78 EA sur 134, soit 58% ayant amélioré leurs marges brutes en deuxième année.

En année 2, ils ont enregistré en moyenne des marges brutes de près de 343 800 F/EA contre seulement 132 600 F/EA en première année, soit une augmentation de près de 211 000 F/EA et donc une amélioration de leur revenu brut de près de 159%.

Leur marge brute moyenne de l'année 2 (343 800 F/EA), comparée à la moyenne générale de la première année de l'ensemble des 134 producteurs évalués (228 930 F/EA), fait ressortir également une amélioration significative de la marge brute de près de 114 875 F/EA, soit 50% d'augmentation.



Les marges brutes ramenées à la même unité de surface pour les deux années font ressortir des revenus bruts moyens de près de 352 000 F et 423 000 F pour 2 500 m² respectivement en première et deuxième année et une moyenne de 387 860 FCFA.

La comparaison des marges brutes moyennes fait ressortir une augmentation des revenus bruts moyens des producteurs suivis en année 2 de près de 71 000 F pour un quart d'hectare, soit 20% d'augmentation tous producteurs confondus.

La comparaison pour la même unité de surface fait ressortir 83 exploitations agricoles sur 134, soit 62%, ayant enregistré des marges brutes supérieures en année 2 comparativement à la deuxième année.

Ces 83 exploitations ont enregistré en moyenne une marge brute de 593 900 F pour 2 500 m² pour l'année 2 contre 218 000 F en première année, soit une augmentation de leur marge brute de 375 800 F (variant entre 2 000 à 1 509 632 FCFA) pour 2 500 m² et donc un taux d'amélioration de 172%.

Leur marge brute moyenne de la deuxième année (593 900 F pour 2 500 m²), comparée à la moyenne globale de l'ensemble des producteurs évalués en année 1, d'une valeur de 352 355 F, fait ressortir un écart positif de 241 545 F pour 2 500 m² en plus sur la marge brute, soit une augmentation de près de 69% par rapport au revenu brut global de tous les producteurs de l'année 1.

Par ailleurs, il est important de noter que le nombre de producteurs ayant enregistré des marges négatives est autour de 8% (11 en moyenne sur 134 pour les 2 années), ce qui dénote une amélioration des performances économiques comparativement au démarrage du CGEF où il a été enregistré des taux dépassant les 50%.

Les organisations de producteurs partenaires engagées dans le conseil de gestion et leur localisation

Pour la campagne 2022–2023, le dispositif de CGEF s'est appuyé sur 13 organisations de producteurs avec chacune un animateur endogène (liste ci-dessous).

Départem.	Communes	Sites / villages	OP partenaire
Gaya	Tanda	Hima Kouara	Mounaté
	Gaya	Kala Zougou	Noma Tuchen Arziki
	Tougouna	Tougouna	A. Noma
Dioundiou	Dioundiou	Dioundiou	Moungoudé
		Kizamou	Guimchiki
		Madatchine	Hadin Kaye
	Kiéché	Konkorindo	Ni Ima
	Matankari	Matankari	
Tibiri	Tibiri	Gassa 1	Kariya
	Douméga	Ang. Toudou	Raya Karkara
		Keleli	Alheri
		Baye baye	Fara'a
		Guéchémé	Boye-boye